



MONTFURON AVENIR

Rue du Four
04110 Montfuron

Association loi 1901, fondée
le 19 Août 1998, déclarée en
Sous-Préfecture de Forcalquier :
n° 0044003278.

Page 1/3 + Annexes

«Développement
harmonieux du village

«Sauvegarde de
l'environnement»

«Préservation
des paysages»

«Défense de la qualité
de la vie».

À : **Monsieur le Sous-Préfet**
Sous-préfecture de Forcalquier
Place Martial Sicard
BP 32
04300 Forcalquier

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2013 DE MONTFURON AVENIR DU 9 AOÛT 2013

Le quorum ayant été atteint, avec **26 d'adhérents présents et 8 pouvoirs** donnés par des adhérents ne pouvant être présents, l'AG a pu être ouverte par le président de Montfuron Avenir, **Sylvain D'Apuzzo**, qui a pu faire lecture de son rapport moral et d'activité pour l'année 2012-2013.

RAPPORT MORAL & D'ACTIVITÉ

I) Introduction :

*“Dans un environnement de plus en plus difficile où triomphent l'égoïsme et la recherche de privilèges ou d'avantages particuliers, notre association, qui fête cette année **son 15^e anniversaire**, travaille encore et toujours à maintenir à Montfuron la solidarité et d'y **préserver l'intérêt du plus grand nombre.***

Au nom du bureau de Montfuron Avenir et des membres du conseil d'administration, je voulais tout d'abord remercier tous ceux de nos membres et de nos sympathisants, qui ont répondu à nos sollicitations et qui ont participé par leurs conseils ou leurs actions, aux différentes opérations que nous avons menées.

*Celles-ci, comme cela a toujours été lors de nos 15 années d'existence, ont été inspirées non seulement par des considérations économiques et financières : réduction de la dette communale, donner la priorité aux investissements les plus utiles. En cohérence avec les objectifs fondamentaux de notre association : **un urbanisme concerté et respectueux des paysages et du patrimoine, qui soit accueillant pour toutes les catégories de la population tout en préservant ou améliorant la une qualité de la vie...***

II) Jardin aux Papillons, PLU et intercommunalité :

*En effet, depuis la dernière Assemblée Générale, à l'automne dernier, nous avons cherché à **orienter le projet de « Jardin aux papillons »** afin qu'il soit moins ambitieux et qu'il fasse montre d'un peu moins de démesure, notamment quant aux coûts ; de façon à ce que la population puisse, non seulement l'accepter, mais aussi y adhérer et s'y impliquer.*

*Étonnamment, une fois le projet revu selon nos souhaits et financièrement plus raisonnable – correspondant par ailleurs mieux au projet initial conçu par l'association Proserpine ; celui-ci **a finalement été abandonné par M. le maire** (ou pour être plus précis : reporté à un éventuel mandat ultérieur). Nous ne suggérons pourtant qu'**une consultation préalable de la population**, afin de recueillir son adhésion, voire son enthousiasme.*

*Auparavant, nous avons été présents lors **d'une réunion publique d'information, le 12 décembre 2012** concernant la mise en place de **Lubéron Durance Verdon Agglomération**, (LDVA) l'agglomération qui vient de remplacer la CCLDV (communauté de commune Lubéron Durance Verdon), et qui réunit désormais **26 communes** issues de différentes communautés de communes.*

*Nous n'avons pas manqué de poser **toutes les questions nécessaires** et obtenu de nombreux éclaircissements.*



MONTFURON AVENIR

Rue du Four
041 10 Montfuron

Association loi 1901, fondée
le 19 Août 1998, déclarée en
Sous-Préfecture de Forcalquier :
n° 0044003278.

Page 2/3 + Annexes

«Développement
harmonieux du village

«Sauvegarde de
l'environnement»

«Préservation
des paysages»

«Défense de la qualité
de la vie».

Nous regrettons cependant **la faible participation des Montfuronais** à cette réunion et le peu d'élus présents... Nos concitoyens ne paraissent pas beaucoup s'intéresser à ce sujet, pour-tant primordial désormais... Comme l'a confirmé en juin dernier, le faible accueil – très peu d'habitants et aucun élus – qu'ont réservé les Montfuronais au Bus d'information de LDVA et à sa délégation de « notables ».

Dans un 2e temps, nous avons activement contribué par nos remarques et commentaires à l'enquête publique concernant **le futur SCOT** (schéma de cohérence territoriale) – un document important car ayant une influence importante sur **le prochain PLU** – ainsi qu'à la consultation, sorte de **pré-enquête publique**, qui avait été organisée par la municipalité pour présenter aux Montfuronais **le projet du prochain PLU**.

III) Aire d'accueil et Verger communal :

Nous nous étions ensuite engagés, après l'élaboration de notre dernier bulletin « point de vue », qui traitait de la **préservation et de la mise en valeur des espaces publics** ou des chemins ; à **travailler sur une alternative au projet d'Aire d'accueil**.

Mais les événements nous ont contraints à une action rapide et brutale, afin de **stopper la vente du Verger communal**, prématurée et dans des conditions fort désavantageuses pour les Montfuronais.

La décision avait été prise, lors du Conseil municipal du 30 juin, que ces terrains seraient divisés en 13 lots et que 12 lots seraient vendus à la société CITIC, un aménageur, au tarif ridiculement bas de 16,80€ le M2.

La commune se réservant le 13e lot et **l'aménageur devant s'engager à aménager l'ensemble des terrains et à revendre ses 12 lots à un tarif réduit**, en dessous des prix du marché.

Un objectif de mixité sociale et générationnelle était mis en avant, dans le but d'assurer la préservation de l'école. **Mais rien en l'état ne garantissait le résultat recherché** ni l'arrivée de jeunes couples ou de jeunes familles.

De plus, les conseillers ne disposaient de quasiment aucun des éléments comparatifs ou prévisionnels nécessaires à la prise d'une telle décision.

La délibération du conseil autorisant la vente n'avait même pas été contresignée par les conseillers, que déjà **les géomètres avaient commencé leur travail**.

De plus, à en croire l'un des adjoints, **la vente a été très vite actée** et l'équipe municipale ne cachait pas sa joie d'avoir « enfin » un client qui veuille bien s'occuper de cette affaire.

Alors nous n'avons eu d'autre choix que d'engager une action qui prévoyait au final **un recours au tribunal administratif**, si la vente était maintenue.

Fort heureusement, nos menaces appuyées ont convaincu M. le maire de faire **annuler cette délibération par le Conseil Municipal.**”

NB : M. Bertrand, vice-président et urbanisme expérimenté, intervient à ce moment là pour expliquer nos chances réelles de succès, en cas de recours au Tribunal administratif. En effet, si celui-ci aurait été incompétent pour statuer sur le “fond”, probablement légal ; il aurait certainement retoqué la délibération qui ne respectait en rien la “forme”.

“Nous allons pouvoir désormais nous consacrer de nouveau au **projet alternatif à l'Aire d'accueil**. **Cependant, il convient de rester très vigilant.**

En effet, le projet de vente à un aménageur n'est que reporté.

Nous avons obtenu qu'il soit réétudié, **cette fois-ci de manière exhaustive**, par les services d'ingénierie spécialisés de LDVA.

Il nous a aussi été promis que nous serions associés à cette étude.

Nous veillerons à ce que les Montfuronais ne soient pas lésés, voire spoliés.

Nous recommandons toujours **que la commune soit maître d'ouvrage** ; et qu'elle ne délègue pas cela à un acquéreur/aménageur.

.../...



MONTFURON AVENIR

Rue du Four
04110 Montfuron

Association loi 1901, fondée
le 19 Août 1998, déclarée en
Sous-Préfecture de Forcalquier :
n° 0044003278.

Page 3/3 + Annexes

«Développement
harmonieux du village

«Sauvegarde de
l'environnement»

«Préservation
des paysages»

«Défense de la qualité
de la vie».

IV) Convivialité :

En ce qui concerne nos actions plus conviviales, citons la « **galette des rois** », qui réunit une quarantaine de personnes.

Notons aussi une sortie « **cueillette de champignons** » et surtout la « **balade annuelle** » qui, malgré une météo inquiétante, a été un succès : une quinzaine de personnes ayant découvert l'ancien hameau des Criés, un coin méconnu des habitants, aux confins de notre commune, et qui offre un point de vue exceptionnel sur notre village.

Enfin nous organiserons demain notre traditionnelle soirée « **cuisine du monde** » qui s'annonce conviviale et qui, nous l'espérons, réunira beaucoup de nos concitoyens et d'estivants.

NB : Elle fut effectivement un succès car elle réunit cette année plus de 60 personnes.

V) Conclusion :

Pour finir...

L'année prochaine s'annonce particulière.

En plus des actions en cours (Aire d'accueil, Verger communal, Scot / PLU...), **en plus du renouvellement de notre conseil d'administration** et de notre bureau, élus pour 2 ans : nous aurons aussi à gérer **l'incertitude liée aux élections municipales** et à un changement d'équipe à la tête de la commune.

Rappelons que Montfuron Avenir – si elle laisse ses membres libres de s'investir comme ils le souhaitent dans cette élection – s'est toujours efforcée, en tant qu'association d'intérêt communale non partisane, **de rester neutre et de ne jamais soutenir l'une ou l'autre des équipes candidates.**

Au contraire **Montfuron Avenir entend maintenir cette neutralité** et se tiendra prête à travailler avec le futur conseil municipal, tout comme elle l'a fait avec le précédent."

Après discussion et mise au vote : **le rapport moral est approuvé à l'unanimité.**

RAPPORT FINANCIER

Roseline D'Apuzzo, trésorière, donne des précisions sur l'état des comptes (Cf. annexe).
Après mise au vote : **le rapport financier est approuvé à l'unanimité.**

L'AG se poursuit par des discussions et échanges permirent de fixer les **objectifs et moyens d'actions** pour l'année 2013.

NB : Interrogations par rapport au **remplacement non concerté de la porte historique de l'Église.**

Aire d'accueil : combatte ce projet de parking séduisant par ses aménagements mais d'une disproportion hors de propos et complètement "pharaonique".

Se renseigner sur l'état d'avancement du projet (choix des prestataires, appel d'offre...) et obtenir un dossier détaillé, afin de définir les actions à mener.

Fonctionnement discutable du Conseil municipal, grace à des pouvoirs perpétuels donnés par des conseillers démissionnaire de fait, car toujours absents.

Pour le "verger" : il faut convaincre de l'impérieuse nécessité d'opter pour d'une solution locative, seule à même d'obtenir un "turn over" et de "sauver" l'école. En effet celle-ci, est alimentée à 60% par des locataires.

Enfin **le président clôture l'AG 2013** qui se conclut par un apéritif convivial.

FIN